

# Institut Saint-Vincent-de-Paul Forest

Av. Fontaine Vanderstraeten, 11  
1190 Forest

## ○ Forest National



## ○ Saint-Denis



## ○ Forestoise



## Légende

- Accès piétons
- Parking vélos
- Passage piétons / protégés
- > > Sens unique limité
- > > Sens unique
- Carrefour dangereux
- Attention : vous êtes en zone 30

Vélo partagé : Villo!

Piste cyclable

ICR (Itinéraire Cyclable Régional)

Offert par :

BRUXELLES MOBILITÉ  
BRUSSEL MOBILITEIT  
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES  
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL

Réalisé par :

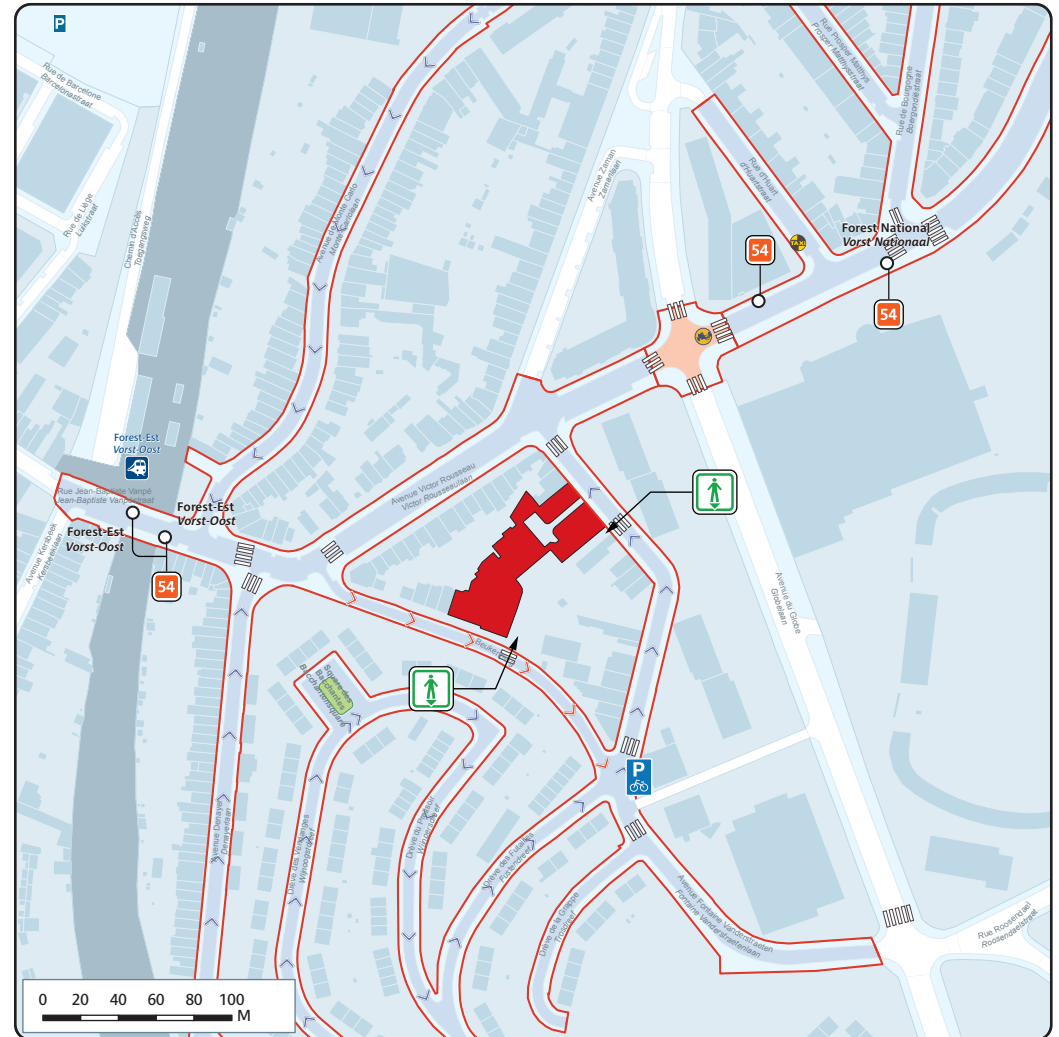
Cartographie : MVB-SMN



Réalisé au moyen de  
Brussels UrbIS  
Distribution & Copyright CIRB



n° 343  
Édition  
12.2017  
Réseau  
09.2017



## Informations générales

En 2017, l'Institut-Saint-Vincent-de-Paul (secondaire - Forest) s'est engagé dans un plan de déplacements scolaires, en collaboration avec Bruxelles Mobilité et l'asbl COREN. Un groupe de travail composé de la direction et d'enseignants met en place des actions afin d'améliorer la sécurité des élèves lors de leurs déplacements et de promouvoir une mobilité durable.

## À pied ?

- L'entrée de l'école se fait par le n°20, rue Beukenberg.
- ✓ Empruntez les passages pour piétons et respectez les feux.
- ✓ Portez des vêtements clairs ou des accessoires réfléchissants (vous serez visible à 150 m au lieu de 30 m dans le noir).



## Comment aller à l'institut Saint-Vincent-de-Paul Forest

Tél : 02 / 344 44 10

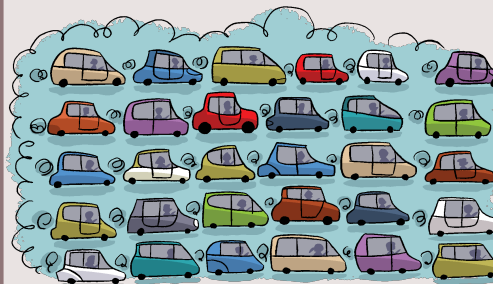
## À vélo ?

- L'école ne dispose pas encore d'un parking à vélos mais, en attendant le nouveau parking, il est possible d'attacher son vélo dans l'enceinte de l'école, dans l'allée qui mène à la cour de récréation (entrée par l'avenue Fontaine Vanderstaeten, entrée de gauche). Il faut néanmoins veiller à ne pas boucher le passage.
- Les cyclistes sont autorisés à rouler à contre-sens dans l'avenue Fontaine Vanderstraeten (rue à sens unique limité ; SUL) mais pas dans la rue Beukenberg (sens unique strict)! Dans une rue à SUL, soyez prudents et rendez-vous visibles pour les automobilistes.
- Portez un casque de protection.
- ✓ Portez des vêtements très visibles et/ou une chasuble fluo.
- ✓ Equipez-vous et entretenez votre vélo. Une sonnette, des catadioptres et des phares sont obligatoires.



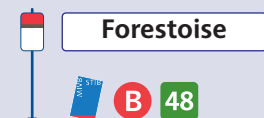
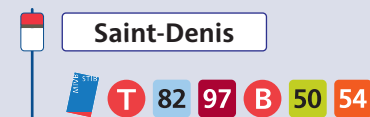
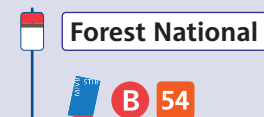
## En voiture ?

- Respectez les zones 30.
- Respectez la conduite sans GSM.
- ✓ Attachez-vous toujours !
- ✓ Les rues à sens unique sont accessibles aux cyclistes dans les deux sens.



## En transports publics ?

La combinaison entre un Buzzy Pass et un abonnement de la STIB est possible. Plus d'infos sur [www.delijn.be](http://www.delijn.be).



- ✓ Les trams ont priorité, même sur les piétons!
- ✓ Ne montez pas après le signal de fermeture.

